

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLÉGÈS

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 22
Représentés	: 00
Votes pour	: 22
Votes contre	: 00
Abstention	: 00

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Objet : Recrutement sur emploi non permanent d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

N°2026-06-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Madame Sandrine DESSAUD a été élue secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Maurice BRES.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article 332 – 23 1^o,

Compte-tenu des besoins de la collectivité, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service entretien.

Afin d'assurer le nettoyage et l'entretien des locaux municipaux, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent d'entretien à temps non complet, comme suit :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (15h00 hebdomadaires) du 15 juin au 31 août 2026

Cet agent sera recruté sur le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Il sera rémunéré par référence à l'indice brut 367 / indice majoré : 366 du grade de recrutement (conformément au décret 2023-312 du 28 juin 2023).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, décide le recrutement, sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'un adjoint technique à temps non complet (15h00 hebdomadaires), dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès, le 05 juin 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

